

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE

SEANCE DU 13 JUIN 2019

COMPT E - R E N D U

Nombre de conseillers

En exercice : 7

Qui ont pris part à la

délibération : 5

Date de la convocation :

07/06 /2019

Date d'affichage : 14/06/2019

L'an deux mil dix-neuf, le **treize juin**, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. MONGIN Joël, M. DOUHET Rémy, Mme LE QUERE Martine, Mme PERRON Virginie, M. BOURGOIN Rémi

Absent excusé : M. GROSJEAN Xavier

Absent non excusé : M. CAPPELAERE Nicolas

Secrétaire de séance : Mme PERRON Virginie

Ordre du Jour :

- * Désignation secrétaire de séance,
- * Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 23 mai 2019,
- * Dispositions concernant la protection du captage,
- * Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019 (report)

Les délibérations n'étant pas revenues des services de la Préfecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2019 sera présenté lors de la prochaine séance.

Objet de la délibération – Proposition mandatement avocat « protection du captage des eaux »

M. le Maire propose de mandater Maître SUISSA pour agir dans le dossier de DUP « protection du captage de Vanne ». Les honoraires seront pris en charge par la protection juridique de l'assurance SMAACL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le mandatement de Maître SUISSA.

Séance levée à 21h30

Le Maire, Joël MONGIN

